



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 193-19

Objet : RS - Attribution du marché à procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et renouvellement des voiries et infrastructures communautaires

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyssie, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyssie

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Benoît Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 193-19

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et renouvellement des voiries et infrastructures communautaires**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 définit l'intérêt communautaire en matière de voirie. Grand Chambéry est ainsi chargé de l'entretien et du renouvellement d'environ 150 km (hors chaussée sur 73 km de routes départementales).

Le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et renouvellement des voiries et infrastructures communautaires étant arrivé à son terme mi-2019, il est proposé de le renouveler à partir du début de l'année 2020 afin de caler la période initiale puis les périodes de reconduction sur des années pleines. Le nouvel accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Les prestations de l'accord-cadre sont de nature et de volume variés, comprenant notamment :

- l'établissement de plans d'exécution et la préparation de chantier,
- la réfection de chaussées des voiries relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération, y compris dans les zones d'activités économiques,
- la réfection de carrefours,
- la réfection de trottoirs et divers cheminements piétons,
- l'aménagement d'arrêts de bus, avec raccordement aux réseaux existants, pour assurer la mise en accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite,
- l'entretien et la réfection d'aménagements cyclables,
- la réfection ponctuelle de trottoirs et chaussées, la réparation de nids de poule en enrobé à chaud...
- la reprise de réseaux secs, en particulier pour l'éclairage public et les feux tricolores,
- l'établissement de plans de récolement.

Quatre entreprises ou groupements d'entreprises ont remis une offre. La commission d'appel d'offres du 9 décembre 2019 a retenu la proposition de l'entreprise SERTPR, jugée mieux-disante, pour un montant de 859 958,53 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu l'avis n° 021-19 NI du Bureau du 14 novembre 2019,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 9 décembre 2019,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché d'entretien et de renouvellement des voiries et infrastructures communautaires à l'entreprise SERTPR pour un montant de 859 958,53 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son vice-président à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 193-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et renouvellement des voiries et infrastructures communautaires

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22798H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22798H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au